

Il s'agit d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal comprenant les communes de CÉAUX - COURTILS - PONTAUBAULT - SERVON.

**Le RPI se compose de 5 classes :**

- Une classe maternelle située à PONTAUBAULT
- 2 classes de la grande section au CE1 à CEAUX
- 2 classes du CE1 au CM2 à COURTILS



PONTAUBAULT



COURTILS



RUE PARISY CEAUX



RUE OZENNE CEAUX



RUE PARISY CEAUX

Les enseignantes travaillent conjointement afin d'assurer la continuité des apprentissages et la réussite de tous les élèves de la maternelle au CM2.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE LA BAIE :  
S.I.E.B**

Ce Syndicat est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal regroupant les communes de Céaux, Courtils, Pontaubault et Servon. Sa vocation est unique et se limite à la compétence scolaire pour le compte de ces quatre communes. Le Siège social est à la Mairie de Céaux.

Tél : 02.33.70.90.36

Mail : [mairie.ceaux@wanadoo.fr](mailto:mairie.ceaux@wanadoo.fr)

Son exécutif est composé de 16 élus, quatre représentants par commune. Il délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à l'investissement du matériel des écoles. Depuis 2013, les rythmes scolaires sont à 4.5 jours/sem.

Autour des écoles, plusieurs services sont à votre disposition :

*RPI de la Baie : 5 classes*

*La garderie  
Matin/Soir*

*Le Centre  
de loisirs*

*TAP*

*Cantine+navette  
gratuite*

*Transports  
scolaires*

*Une équipe à votre service : Deux ASTSEM, Deux adjoints de service, Une cuisinière, Une responsable accueil de loisirs, Une secrétaire*

*Budget : 200 000 €*

*Frais de personnel : 65%*

*Charges générales : 35%*

*Une tarification différenciée :*

*Application d'une tarification sociale en fonction du quotient familial.*

*Cantine à partir de 0.95 €.*

## L'association des Parents d'Élèves (APE) du RPI de la baie



L'APE organise des actions (tombola, pansements, saucissons) dont les bénéfices servent à financer des événements tels que le Noël des enfants, carnaval et de participer aux sorties pédagogiques organisées par l'équipe enseignante notamment en prenant en charge les coûts de transport en bus.

E-mail : [ape.de.la.baie50@gmail.com](mailto:ape.de.la.baie50@gmail.com)

Facebook : APE de la Baie



L'inscription administrative relève de la compétence du Maire de la commune et doit toujours précéder l'inscription pédagogique auprès de la directrice.

Tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de 3 ans dans une école maternelle.

L'admission par la directrice de l'école sera enregistrée suite à la présentation du livret de famille, du carnet de santé et de l'attestation d'inscription reçue en mairie.

**Il est fortement recommandé d'inscrire votre enfant dès que possible.**

# RPI DE LA BAIE



Visites et témoignages  
Scannez moi

